

3. Décision Modificative n°2 du Budget Principal 2023.

Délibération 2023-12-04-120

Rapport

Rapporteur	M. LEGER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	61
Nombre de pouvoirs	9
Nombre de votants	70

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Bruno LEGER, Vice-Président en charge des Finances et du Budget, qui, afin d'ajuster les crédits aux dépenses et recettes engagées, propose au Conseil Communautaire, la décision modificative suivante du budget principal 2023.

Fonction	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
Service ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
<i>Section de fonctionnement</i>				
01	6811	Dotations aux amortissements	+ 3 000	
020	7391118	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	+20 000	
01	023	Virement à la section d'investissement	+27 000	
01	73111	Impôts directs locaux		+50 000
TOTAL			+50 000	+50 000
<i>Section d'investissement</i>				
01	28188	Amortissement autres immobilisations corporelles		+3 000
020	21828	Autres matériels de transport	+30 000	
01	021	Virement de la section de fonctionnement		+27 000
TOTAL			+30 000	+30 000
Service MOBILITÉ				
<i>Section de fonctionnement</i>				
80	611	Prestations de services	+20 000	
80	741124	Dotation Globale de Fonctionnement		+20 000
TOTAL			+20 000	+20 000
Service PISCINE				
<i>Section de fonctionnement</i>				
01	73111	Impôts directs locaux		+35 000
01	023	Virement à la section d'investissement	+35 000	
TOTAL			+35 000	+35 000
<i>Section d'investissement</i>				
323	2138		+35 000	
01	021	Virement de la section de fonctionnement		+35 000
TOTAL			+35 000	+35 000

Service AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE				
<i>Section de fonctionnement</i>				
01	73111	Impôts directs locaux		+100 000
01	732221	FPIC		+140 000
50	741124	DGF		+300 000
01	023	Virement à la section d'investissement	+540 000	
		TOTAL	+540 000	+540 000
<i>Section d'investissement</i>				
50	202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et révisions des documents d'urbanisme	+540 000	
01	021	Virement de la section de fonctionnement		+540 000
		TOTAL	+540 000	+540 000
		TOTAL GENERALE	+1 250 000	+1 250 000

Vu :

- ✓ Le code général des collectivités territoriales ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 08 mars 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016 modifié portant sur les statuts de la CCICV ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide d'adopter la Décision Modificative n°2 du Budget Principal.

Nombre de votants	70
Votes pour	70
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,


Éric HERBET



Le secrétaire de séance


Bernard BRUNET